



Mutuelle Santé
EIFFAGE ÉNERGIE

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
Samedi 1^{er} juin 2024
Toulouse (31)



*Inflation, fraudes,
cyberattaques :
soyons vigilants !*



Convocation



Le Conseil d'administration vous informe
que l'Assemblée générale de votre Mutuelle aura lieu à :

MAMA SHELTER
54-56, BOULEVARD LAZARE CARNOT - 31000 TOULOUSE
Samedi 1^{er} juin 2024 à 10h30 précises

Mutuelle agréée par arrêté préfectoral du 8 février 2003

R.N.M. 391 526 225

Siège social et bureaux :
117, rue du Landy - BP 80008
93213 La Plaine Saint-Denis Cedex
Tél. 01 55 87 53 01



Cette assemblée, qui réunira les membres du Conseil d'administration et délégués mutualistes, délibérera avec l'ordre du jour suivant :

La Plaine Saint-Denis,
le 29 mars 2024

- Actualités mutualistes
- Rapport du Conseil d'administration ;
- Rapport financier ;
- Rapport du Comité d'audit ;
- Rapport des Commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes ;
- Résultat des scrutins ;
- Questions diverses.

Le dépouillement des scrutins aura lieu le mercredi 29 mai 2024 à 9h30 dans les locaux de la mutuelle, au 117 rue du Landy - 93210 LA PLAINE SAINT-DENIS.

En application des statuts, le vote des résolutions et des administrateurs se fera par les délégués par correspondance.

Ces membres ont été élus pour une période de 4 ans (2023 - 2026)

Nous vous adressons nos meilleures salutations mutualistes.

Delphine MAITRE
Présidente du Conseil d'administration



Sommaire

Avant-propos.....	3	Bilan par destination.....	16
Rapport du Conseil d'administration	4 - 5	Compte de résultat par destination	17
Effectifs	6	Bilan par nature	18 - 19
Liste des décès.....	7	Compte de résultat par nature	20 - 21
Vos délégués à l'Assemblée générale (2023-2026).....	8	Marge de solvabilité et Budget prévisionnel	22
Modifications des statuts et du règlement mutualiste.....	9	Rapport du Comité d'audit	23
Résolutions.....	9		
Informations obligatoires	10		
Élections administrateurs	11		
Rapport de gestion.....	12 - 13 - 14 - 15		

Crédit photos : Ma-Ke, Peshkov, Liudmila Chernetska, S-cphoto pour iStock

Le Conseil de la Concurrence impose à toutes les mutuelles d'informer leurs adhérents de sa décision n°01-D-55 du 21 septembre 2001 :
"Chaque mutuelle est libre de prospecter des personnes adhérant déjà à une autre mutuelle et de fixer les montants des cotisations et des taux de remboursements".

Avant-propos



Delphine MAITRE
Présidente

Chères adhérentes,
chers adhérents,

L'année 2023 fut une nouvelle fois marquée par l'inflation (4,9% après 5,2% en 2022). Cette inflation touche les produits de consommation, l'énergie, les carburants et les matières premières, et cela impacte fortement le budget des ménages.

Malheureusement, notre mutuelle ne peut y échapper et est fortement impactée. En effet, outre les charges courantes de fonctionnement, nous subissons les augmentations des dépenses de santé et craignons déjà celles à venir. En effet, le financement de la Sécurité Sociale reste une préoccupation majeure, et le projet de loi de finances 2024 anticipe un déficit de 11 Md€. Du fait de l'inflation, donc, mais aussi des trop nombreux dépassements d'honoraires et du vieillissement de la population française, les dépenses en prestations ne cessent d'augmenter.

De plus, toujours inventifs, les pouvoirs publics nous annoncent de nouveaux transferts de charges de la Sécurité Sociale vers les complémentaires santé (dentaire, téléconsultation, test covid). Cette opération, estimée dans un premier

temps à 300 M€, s'élève en réalité aux alentours de 500 M€ en année pleine. Et il ne faut pas oublier la hausse de la consultation médicale, sans aucune concertation, ni les hausses des tarifs de séjours hospitaliers ainsi que celle des soins de ville.

A partir de ce constat et pour maintenir au mieux notre équilibre budgétaire, le Conseil d'administration a jugé utile de revoir les montants de cotisations pour 2024. Sur le contrat collectif, la hausse s'établit à 3% et pour le contrat des retraités à 5%. Il est important de signaler que la moyenne des hausses de cotisations au niveau national se situe entre +5 % et +10%.

Comme vous pourrez le lire au fil des pages de cette brochure annuelle, nous nous efforçons de maintenir un coût maîtrisé, en n'augmentant les cotisations qu'au strict niveau nécessaire, afin de répondre aux exigences règlementaires.

Autre phénomène qui pourrait venir alourdir nos dépenses de santé : la FRAUDE !

Vos gestionnaires de santé, avec leurs yeux avertis, ont constaté des pratiques frauduleuses venant de professionnels de santé, peu scrupuleux, notamment des facturations abusives d'équipements auditifs et soins dentaires.

Nous devons être TOUS VIGILANTS au regard de ces pratiques indécrites qui n'ont que des effets néfastes. Pour cela, nous vous recommandons de bien vérifier vos décomptes et de nous ALERTER au plus vite si vous détectez une opération suspecte.

Autre phénomène dans l'air du temps, malheureusement, les CYBERATTQUES !

En ce début d'année 2024, de nombreuses complémentaires santé ont été impactées par une cyberattaque de grande ampleur, fortement relayée par les médias. Votre Mutuelle n'a absolument pas été concernée par cette violation de données ! Sachez que nous avons l'obligation d'informer les adhérents concernés, dans les plus brefs délais, si un certain nombre de vos données personnelles étaient dérobées.

Par ailleurs, l'année 2024 est une année électorale, avec le renouvellement du tiers de vos administrateurs, pour une durée de mandat de 4 ans. Ils seront élus par les délégués mutualistes que vous avez mandatés dans chaque filiale adhérente.

Je compte sur leur participation et leur mobilisation, car nous ne le répéterons jamais assez :

« Je suis concerné(e) par ma Mutuelle : alors, JE VOTE ! »

Enfin, en juin prochain, nous nous rendrons à Toulouse, pour notre Assemblée générale annuelle et serons heureux de vous y retrouver, si vous souhaitez y participer !

À cette occasion, nous aurons le grand plaisir de rencontrer des représentants de la filiale Eiffage Energie Systèmes MET, basée à Rodez et récemment acquise (2021) par le groupe Eiffage, et qui a choisi d'adhérer à notre Mutuelle à compter du 1^{er} mars 2024 : nous leur souhaitons la bienvenue.



Valéry PENEL-CAPELLE
Vice-président

Ce rapport a pour objectif de vous informer sur les différentes décisions prises lors de nos Conseils d'administration de l'exercice 2023.

Conseil d'administration du 11 mars 2023

Actualités mutualistes

- Le plan social à la FNMF suscite l'inquiétude, notamment des petites mutuelles vis à vis de la qualité des services proposés.
- La multiplication des fraudes dans le domaine de la protection sociale (Assurance Maladie, CAF, URSSAF), +1,5 milliard d'euros de fraude dont 316 millions d'euros pour l'Assurance Maladie. Elle n'a donc aucune possibilité de contrôle, excepté sur les prestations non prises en charge par cette dernière (médecines alternatives et complémentaires, lentilles).
- L'augmentation de la consultation des médecins généralistes. Le passage de 25€ à 26,50€ (première proposition du gouvernement refusée par le syndicat), représente 45 centimes de plus pour les OCAM, soit un montant de 100 millions d'euros par an. Or, les médecins ont demandé à passer de 25 à 30€. De nouvelle négociation sont en cours.
- Malgré le Comité de Dialogue avec les Organismes Complémentaires (CDCO), réunissant l'État, l'Assurance Maladie, la Mutualité Française, France Assureurs, le CTIP et l'UNOCAM, aucune concertation n'est intervenue avant l'annonce de transferts éventuels de charge (300 millions d'euros au global annoncé) dans le PLFSS 2023. Une lettre de protestation a donc été envoyée au ministre puisque nous serions largement supérieurs à cette prévision.

Rapport sur les comptes

Intervention de l'Expert-comptable :

- Les prestations s'élèvent à 10,7 millions d'euros (pratiquement aucun écart avec le budget), augmentant de 1,5 % par rapport à 2021, dû pour quasiment la moitié aux nouvelles prestations (psychologie en année pleine, médecines alternatives et complémentaires).
- La consommation par bénéficiaire atteint 511€ en 2022 (+5 % par rapport à 2019) ; à surveiller. La mise en place de nouvelles prestations et du 100 % santé ont eu un impact non négligeable sur votre mutuelle.

Le ratio prestations/cotisations (P/C) doit être inférieur à 1 pour pouvoir couvrir les prestations et les frais de gestion. Cette année, le ratio de la Mutuelle est à 1,02. Le résultat avant impôts est négatif de -95 000 €.

Cette perte de moins de 100 000 €, certes significative, n'impacte pas les finances de la Mutuelle, qui peut remplir ses obligations de solvabilité très largement.

Remarques des Commissaires aux comptes :

Un certain nombre des recommandations faites les années précédentes ont été suivies.

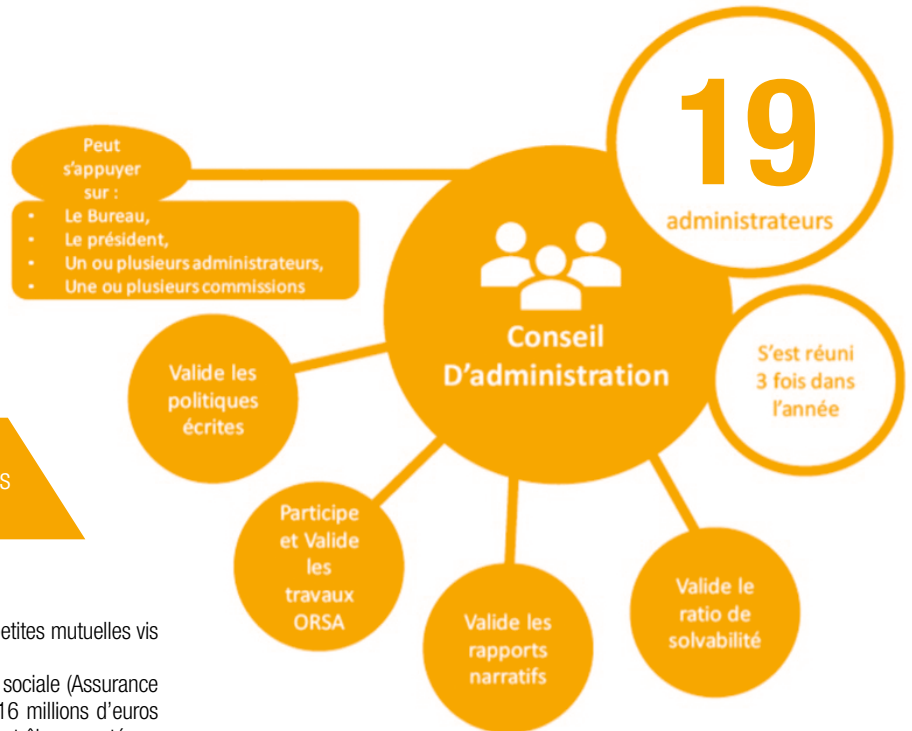
Concernant les placements, les SCPI sont inférieures au prix de souscription. Elles ne sont cependant pas considérées comme ayant perdu de la valeur, pour autant qu'elles ne soient pas vendues dans l'immédiat. Par ailleurs, la provision pour risque en cours a diminué de 18 000 € pour atteindre 251 000 €.

Il n'y a aucun sujet particulier sur les cotisations et prestations. Les tests des commissaires aux comptes sont positifs, même si pour la bonne gestion de la Mutuelle doit procéder à des contrôles réguliers de son côté.

Les commissaires aux comptes certifieront les comptes en l'état où ils leur ont été présentés sous réserve du résultat fiscal.

Le nouveau programme a été mis à jour de 2023 à 2025 et les comptes 2022 ont été analysés avec le Commissaire aux comptes.

Le Comité d'audit rend un avis favorable sur l'arrêté des comptes de l'exercice 2022.



Conseil d'administration du 3 juin 2023

Election du Président

Le conseil d'administration approuve la candidature de Delphine MAITRE en qualité de présidente.

Actualités mutualistes

C'est le seuil de 15 millions de chiffre d'affaires qui devrait être retenu dans le cadre de Solvabilité II. Cela permettrait à la Mutuelle de rendre le rapport narratif tous les trois ans, au lieu d'annuellement comme actuellement.

La Fédération va opérer une refonte complète, avec sa nouvelle raison d'être, pour être plus proche des mutualistes.

Le groupe VVV a sorti un manifeste pour la santé, lors de la journée mondiale de la santé où il est rappelé son investissement dans les territoires jusqu'en 2025, à hauteur de 500 millions d'euros, axé sur le déploiement des centres et des cabinets médicaux mais également sur la santé mentale.

Sur ce thème, le Gouvernement rembourse 8 séances de psychologie par an, mais sur des tarifs imposés et les mutuelles complètent.

Conseil d'administration du 18 novembre 2023

Budget recalé 2023 et budget 2024

Le budget 2023 verrait une augmentation des cotisations, de la participation du CSEC, des produits financiers et du compte sur livret pour aboutir à un total de recettes de 14,146 millions d'euros.

En regard de cette augmentation de recettes, les dépenses augmenteraient également (prestations, frais de personnel, réassurance et assistance, cotisations aux organismes FNMF et VVV Partenariat, TSA, impôts et taxes).

Le résultat net s'élèverait à 112 000 €. Le report des déficits antérieurs pourrait permettre à la Mutuelle de ne pas payer d'impôt sur les sociétés.

Pour 2024, l'hypothèse sans augmentation des cotisations amènerait, à périmètre constant et prudent, à un résultat déficitaire de 244 000 €. Il est proposé une augmentation des cotisations de 3 % pour les actifs et de 5 % pour les inactifs.

Par ailleurs, la participation du CSEC a été prévue avec prudence. Il se peut qu'elle soit supérieure, notamment en raison de la hausse de la masse salariale.

Compte rendu du comité d'audit

Les travaux du comité d'audit du 26 octobre 2023 sont présentés par le Responsable de la fonction clé Audit interne.

Le comité a listé le programme d'audits 2023-2025, présenté fin 2022, où trois aspects importants ressortent :

- La cartographie des risques à actualiser ;
- L'évaluation et la rédaction des processus internes, travail qui devrait permettre d'aboutir à une définition exacte de ces processus ;
- Le suivi de la démarche RGPD

Évolutions des frais de santé

2023-2024

1. HAUSSES TARIFAIRES DE CERTAINS SOINS

- En 2023, les tarifs hospitaliers ont subi une augmentation de +7,06 % pour les hôpitaux publics et 6,7% dans le privé.
- Depuis le 1er novembre 2023, une revalorisation de 1,50€ est appliquée aux tarifs des consultations, soit 26,50€ pour un médecin généraliste et 31,50€ pour un spécialiste.

2. DOUBLEMENT DES PARTICIPATIONS FORFAITAIRES ET FRANCHISES

Le montant des participations forfaitaires applicables aux actes médicaux et de biologie et celui des franchises relatives aux boîtes de médicaments, actes paramédicaux et transports, va doubler.

Depuis le 18 février, la **participation forfaitaire** due par l'assuré pour les **actes médicaux, de biologie médicale et examens de radiologie** est fixée par le conseil de l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie dans une **fourchette de 2€ à 3€** (au lieu d'un montant maximum de 1€).

A compter du 31 mars 2024, le montant de la **franchise** due par l'assuré est doublé :

- 1€ pour les frais d'acquisition des **médicaments**, comprenant l'honoraire de dispensation (au lieu de 0,50€) ;
- 1€ par acte effectué par un **auxiliaire médical** (au lieu de 0,50€) ;
- 4€ par **transport**, ce montant s'appliquant à chaque trajet (au lieu de 2€).

Les plafonds journaliers sont également doublés pour les actes d'auxiliaire médicaux (4€) et les transports (8€). Le montant du plafond annuel pour ces franchises demeure inchangé (50€).

Ces mesures devraient générer une économie de 800 M€ en année pleine pour la sécurité sociale, selon l'estimation des pouvoirs publics.

3. 100% SANTE

- L'offre sans reste à charge concernait jusqu'ici l'optique, les prothèses dentaires et auditives. La loi de finance de la Sécurité Sociale 2024 devrait élargir le dispositif aux fauteuils roulants et prothèses capillaires.

Il est utile de rappeler que la réforme 100% santé est en grande partie financée par les complémentaires santé.

4. PRÉVENTION

En matière de prévention la loi de finance de la sécurité sociale 2024 prévoit des mesures parmi lesquelles :

- L'accès au vaccin contre le papillomavirus dès 11 ans,
- Le remboursement des protections périodiques réutilisables pour les femmes de moins de 26 ans,
- Le remboursement des préservatifs pour les moins de 26 ans,
- Un test rapide de diagnostic des cystites et des angines en pharmacie,
- Le dépistage systématique chez les femmes enceintes du cytomégalovirus pouvant affecter le développement du fœtus,
- Un bilan de prévention CPAM aux âges clefs de la vie (18-25, 45-50, 65-65 et 70-75 ans),
- Les médicaments délivrés à l'unité en cas de rupture d'approvisionnement,
- Limitation de la durée des arrêts de travail prescrits en téléconsultation.

Effectifs

au 31/12/2023

SOCIÉTÉS ou SECTIONS	Membres A		Membres B		Membres C		TOTAUX	
	Effectifs	Variations	Effectifs	Variations	Effectifs	Variations	Effectifs	Variations
ACTIFS EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES	7 598	343	3 230	36	5 748	45	16 576	424
INACTIFS	2 806	82	1 883	37	215	-6	4 904	113
RETRAITES EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES	2 624	89	1 464	41	97	8	4 185	138
RETRAITE LINELEC	0	-1	0	0	0	0	0	-1
LOI EVIN	36	5	26	0	11	1	73	6
PORTABILITE - CHÔMEURS	145	-11	47	-1	101	-12	293	-24
CONGES PARENTAUX	1	0	0	0	2	0	3	0
RETRAITES VEUFS EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES			338	2	3	-1	341	1
ACTIFS VEUFS EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES			2	-5	0	-1	2	-6
RETRAITES VEUFS DISTRELEC			4	0	0	0	4	0
RETRAITES VEUFS LINELEC			2	0	0	0	2	0
ORPHELINS					1	-1	1	-1
TOTAL	10 404	425	5 113	73	5 963	39	21 480	537
		4,26%		1,45%		0,66%		2,56%

Ratio adhérents actifs-inactifs

au 31/12/2023

	Adhérents			Conjoints			Enfants			TOTAL		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
ACTIFS	73,06%	72,70%	73,03%	63,86%	63,37%	63,17%	96,18%	96,27%	96,39%	77,49%	77,12%	77,17%
INACTIFS	26,94%	27,30%	26,97%	36,14%	36,63%	36,83%	3,82%	3,73%	3,61%	22,51%	22,88%	22,83%

Moyenne d'âge au 31/12/2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Moyenne d'âge contrats collectifs (membres A)	40,81	39,87	38,77	37,67	38,25
Moyenne d'âge contrats individuels (membres A)	68,95	68,09	67,17	66,51	68,66
Moyenne d'âge générale	48,21	47,42	46,53	45,76	46,97

Membres A

ACTIFS							
DAVE	Anthony	22/02/2023	53 ans	LEFEBVRE	Samuel	24/09/2023	43 ans
LE TENNIER	Christophe	13/04/2023	55 ans				
RETRAITÉS							
CANU	Jean-Claude	02/01/2023	82 ans	CARPENTIER	Gilbert	15/07/2023	84 ans
LAVIALLE	Alain	11/01/2023	79 ans	MAUPASTE	René	25/07/2023	81 ans
HOUDRET	Michel	15/01/2023	79 ans	SERVAN	Robert	31/07/2023	97 ans
CAUDAL	Yannick	31/01/2023	68 ans	KOSSI	Basile	01/08/2023	78 ans
PAYELLE	Jocelyne	09/02/2023	72 ans	FAUVET	Guy	14/08/2023	66 ans
LENCLEN	Gérard	15/02/2023	74 ans	MSADAR	Abdellah	16/08/2023	75 ans
MARTIGNON	Didier	27/02/2023	80 ans	BLONDIN	Danielle	26/08/2023	77 ans
ROUTIER	Gérard	28/02/2023	86 ans	LEBORGNE	Bernard	28/08/2023	81 ans
RIOCHE	Yves	03/03/2023	69 ans	MARSENCO	Michel	19/09/2023	89 ans
DUHAMEL	Daniel	03/03/2023	73 ans	FENART	Françoise	26/09/2023	66 ans
DIERYCKX	Serge	07/03/2023	79 ans	BAIL	Raymond	28/09/2023	86 ans
CROS	Christian	07/03/2023	80 ans	ZIBI	René	16/10/2023	67 ans
ACKROYD	Francis	11/03/2023	74 ans	VERDIER	Raymond	20/10/2023	93 ans
GILLES	Gérard	14/03/2023	76 ans	VAILLANT	André	26/10/2023	66 ans
GUERRY	Michel	18/03/2023	77 ans	MALOULI	Ali	30/10/2023	88 ans
TANGUY	Prudent	28/03/2023	79 ans	PESCHARD	Michel	31/10/2023	78 ans
TERRAS	Jean	11/04/2023	79 ans	HALAOUA	Mohamed	04/11/2023	73 ans
MENAGEOT	Daniel	11/04/2023	77 ans	QUALIZZA	Bernard	08/11/2023	83 ans
MONSAURET	André	17/04/2023	76 ans	DONDEYNE	Joseph	12/11/2023	93 ans
ADDAMO	Antonino	23/04/2023	76 ans	CARTE	Jean-Pierre	15/11/2023	75 ans
CORDIER	Gérard	25/04/2023	79 ans	GAUTRON	Gilbert	21/11/2023	97 ans
BAUDY	Jean-Louis	04/05/2023	65 ans	LAVAL	Philippe	07/12/2023	85 ans
POSTIC	Gérard	04/05/2023	75 ans	SIGNORET	Georges	15/12/2023	96 ans
HOFF	Geneviève	17/05/2023	100 ans	MARTINAUD	Roger	17/12/2023	95 ans
BENDJABALLAH	Tahar	30/05/2023	86 ans	BERNIER	Jacques	17/12/2023	92 ans
OGIER	Christian	13/06/2023	72 ans	MONTELS	Roger	17/12/2023	92 ans
DOUGBODOUYOU	Donatien	20/06/2023	81 ans	PLANCHON	Gérard	19/12/2023	77 ans
BEAUGEARD	Pierre	23/06/2023	75 ans	CHIFOLLEAU	Fernand	24/12/2023	89 ans
MIGUEL	Manuel Passos	29/06/2023	71 ans	TASSE	René	31/12/2023	77 ans
BODARD	Georges	13/07/2023	84 ans				
LOI EVIN							
SAUVE	Reynald	12/01/2023	60 ans				

Membres B

CONJOINTS D'ACTIFS							
VANDERVOODE	Danièle	27/02/2023	61 ans	PETIT DIT DUHAL	Sandrine	11/07/2023	58 ans
OBJOIS	Isabelle	02/03/2023	54 ans	BOULANGER	Doriane	16/11/2023	54 ans
POCHON	Maëva	24/03/2023	30 ans	JAMOT	Aïcha	29/11/2023	65 ans
LAVEAU (KREMP)	Séverine	20/04/2023	38 ans				
CONJOINTES DE RETRAITÉS							
AUBERT	Laure	03/01/2023	77 ans	HEURTEBISE	Gladys	16/04/2023	58 ans
BARON	Roland	06/01/2023	87 ans	VERNOY	Danielle	31/05/2023	71 ans
GERSE	J. de M. Jeannine	08/01/2023	64 ans	RIVELLOIS	Lucienne	19/06/2023	88 ans
BASSET	Brigitte	09/01/2023	72 ans	BEKAERT	Ghislaine	15/07/2023	71 ans
COTTREZ DESCHAMPS	Anne-Marie	28/02/2023	75 ans	BISSIERE	Martine	05/08/2023	58 ans
LUNEAU	Chantal	12/03/2023	62 ans	SEVO	Olga	29/08/2023	79 ans
FODIL	Kheïra	14/03/2023	74 ans	HORRENT	Patricia	01/09/2023	66 ans
COMBALBERT (JANIN)	Sylvie	31/03/2023	67 ans	LANGEVIN	Marie-Alix	01/10/2023	79 ans
TOSNA (BEURTHE)	Mauricette	11/04/2023	72 ans	FERANT	Christiane	21/12/2023	95 ans
DELVAL	Marie-France	14/04/2023	73 ans				
VEUVES DE RETRAITÉS							
LAURIER	Suzanne	13/01/2023	91 ans	ANCEL	Francine	15/06/2023	76 ans
MONTEIRO	Arminda	18/01/2023	73 ans	POURTOY	Marie-Claire	26/06/2023	72 ans
DE BAENE	Marguerite	04/02/2023	99 ans	MATHIEU	Nicole	17/07/2023	88 ans
CARY	Jeannine	28/03/2023	96 ans	PEUROI	Georgette	19/07/2023	83 ans
PEBAYLE	Jacqueline	23/04/2023	91 ans	TAVERNIER	Monique	01/09/2023	88 ans
AUBERT	Bernadette	25/04/2023	89 ans	VAAST	Paulette	01/10/2023	97 ans
HENAUT	Renée	05/05/2023	90 ans	NICOLAS	Josette	08/10/2023	92 ans
MARTINS DE SOUSA	Isaura	16/05/2023	89 ans	JAGUELIN	Odette	24/10/2023	93 ans
BAZIN	Renée	25/05/2023	96 ans	LEMOINE	Raymonde	24/11/2023	91 ans
GEULIN	Isabelle	13/06/2023	90 ans	MARQUES DA SILVA S.	Maria Eugénia	27/12/2023	76 ans

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles qui ont été affectées, l'an passé, par la perte d'un être cher.

Vos délégués à l'Assemblée générale (2023-2026)

LIBELLÉ SOCIÉTÉ	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
EIFFAGE ÉNERGIE FERROVIAIRE	DRISSI	Kader		
EIFFAGE ÉNERGIE FERROVIAIRE	LACOUR	Gérald		
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - ALSACE FRANCHE COMTÉ	KHISTO	Rajkamal Suraj	MANIN	Yann
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - ALSACE FRANCHE COMTÉ	KARATAS	Alpaslan	OTTENWELTER	Christophe
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - CENTRE LOIRE	MORANT	Nathalie	PUYO	Frédéric
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - CENTRE LOIRE	THOUSEAU	Magalie	LIEVRE	Jean-Carlos
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - CLEVA EST	DEMANGEL	Jérôme	MEDER	Aurélié
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - CLEVA NORD	VANDENSTEENDAM	Dominique	NEVES	Joao Manuel
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - CLEVA NORMANDIE	MARTINEZ	Frédéric	DUHAZE	Jérémy
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - CLEVA NOUVELLE AQUITAINE	SICAUD	Alain		
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - CLEVA SUD-OUEST	POURVAHAB	Florent	POLYCARPE	Alexandre
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - ELECTRONIQUE	MASSINON	Pascal	DOLOY	Stéphan
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - FONTANIE	FARRE	Michel	RIGODANZO	Clément
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - GESTION & DÉVELOPPEMENT	AYACHE / LEVY	Corinne	PAPA	Daniel
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - GUADELOUPE	CYRILLE	Rodrigue	URIE	Tony
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - GUYANE	LAGOTRY	Véronique	FELICITE-ZULMA	Fred
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - HAUTE-NORMANDIE	BATAILLE	François	BRISSET	Serge
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - ÎLE DE FRANCE - INDUSTRIE	KPONTON	Kodjo San	COMPERE	Xavier
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - ÎLE DE FRANCE - INFRASTRUCTURE	FERREIRA	Christine	PERICHAUD	Eric
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - ÎLE DE FRANCE - INFRASTRUCTURE	COSTIL	Marie	CLOUVEL	Fabien
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - ÎLE DE FRANCE - TERTIAIRE	BUISSON	Franck	LEVEQUE	Thierry
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - ÎLE DE FRANCE - TERTIAIRE	RAMDANI	Aïsa	GROSSET	Michèle
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - ÎLE DE FRANCE - TERTIAIRE	LETORT	Gilles		
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - INDUS NORD	SAUVAGE	Philippe	MARTIN	Laurent
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - INDUS NORD	CAPITAINE	Alain	ELOY	Eric
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - INFRA NORD	POUCHAIN	Patrick	OUMEZZAOUCHE	Lorenzo
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - LORRAINE MARNE ARDENNES	DURAND	Damien	LEVISSE	Annick
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - LORRAINE MARNE ARDENNES	MANGIN	Nicolas		
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - MAINE BRETAGNE	LE GOFF	Céline	DUCHESNE	Bernard
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - MAINE BRETAGNE	QUERE	Laurence		
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - MARTINIQUE	FRESINO	Robert	MONGIS	Jean-Marc
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - NORD	SZKUDLAREK	Christophe	POISSONNIER	Laurent
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - NORD	LEFEBVRE	Willy	BROCH	Dominique
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - NORD	KONAN	Emma		
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - POITOU-CHARENTES	COLIN	Frédéric	MERONI	Christophe
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - POITOU CHARENTES	MASSIAS	Florence	DAVID	Dimitri
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - QUERCY ROUERGUE GEVAUDAN	FOURNIER	Marie-Laure		
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - SUD-OUEST	CARRIERE	Damien	MONTANER	Eric
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - SUD-OUEST	GOTTI	Laurence		
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - TRANSPORT & DISTRIBUTION	DUVAL	Céline	LEBRUN	Franck
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - TRANSPORT & DISTRIBUTION	MAITRE	Delphine	CHARPENTIER	Suzanne
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - TRANSPORT & DISTRIBUTION	FOUCHE	Isabelle		
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - VAL DE LOIRE	PRUNET	Angèle	THIVALT	Didier
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - VAL DE LOIRE	PIEDOUE	Eric	THEPAUT	Alain
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - VAL DE LOIRE	GUERTIN	Laurent	FOURNIAL	Jean-François
RETRAITÉS	LE LAY	Marcel	GRANDO	Claudio
RETRAITÉS	LEMECER	Patrice	MADJOWSKI	Patrick
RETRAITÉS	MAGNOAC	Didier	CHAILLLOU	Dominique
RETRAITÉS	LE GAL	Alain	VENET	Jean-Pierre
RETRAITÉS	LECOMTE	Marianne	MORIN	Claude
RETRAITÉS	BAUDOUIN	Michel	GOUY	Anny
RETRAITÉS	THILLET	Patrice	MILLE	Nicole
RETRAITÉS	DAVID	Yves	AUGER	Alain
RETRAITÉS	FLINOIS	Yves	PENEL-CAPELLE	Valéry
RETRAITÉS	DAMBLIN	Philippe	MASCARENHAS	Allan

ANCIEN

Article 3 du règlement mutualiste : Les membres bénéficiant des prestations de la mutuelle s'engagent au paiement d'une cotisation mensuelle qui est affectée à la couverture assurée directement par la mutuelle.

Adhérent seul « actif »	41,90 euros
Adhérent seul « actif » + enfant (s)	52,30 euros
Couple « actif »	73,05 euros
Famille « actif »	78,15 euros

Adhérent seul « inactif »	49,50 euros
Adhérent seul « inactif » + enfant (s).....	61,15 euros
Couple « inactif »	85,95 euros
Famille « inactif ».....	91,75 euros

La modification apportée au règlement mutualiste concerne l'évolution des cotisations annoncée dans le MUT'info de décembre 2023 et appliquée au 1^{er} janvier 2024.

NOUVEAU

Article 3 du règlement mutualiste : Les membres bénéficiant des prestations de la mutuelle s'engagent au paiement d'une cotisation mensuelle qui est affectée à la couverture assurée directement par la mutuelle.

Adhérent seul « actif »	43,15 euros
Adhérent seul « actif » + enfant (s)	52,90 euros
Couple « actif »	75,25 euros
Famille « actif »	80,50 euros

Adhérent seul « inactif »	52,00 euros
Adhérent seul « inactif » + enfant (s).....	64,20 euros
Couple « inactif »	90,25 euros
Famille « inactif ».....	96,35 euros

Modifications des statuts

ANCIEN

STATUTS

Article 75 : Chaque adhérent, à sa demande, reçoit gratuitement un exemplaire des statuts, du règlement intérieur et du règlement mutualiste. Les modifications de ces documents sont portées à sa connaissance. Ces documents sont disponibles sur le site internet de la mutuelle.

NOUVEAU

STATUTS

Article 75 : Chaque adhérent, à sa demande, reçoit gratuitement un exemplaire des statuts, du règlement intérieur, du règlement mutualiste et de la charte sur la protection des données personnelles. Les modifications de ces documents sont portées à sa connaissance. Ces documents sont disponibles sur le site internet de la mutuelle.

RÈGLEMENT MUTUALISTE

CHAPITRE 4 : PROTECTIONS DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de votre adhésion, vous confiez à La Mutuelle Santé Eiffage Énergie des données personnelles vous concernant ou concernant vos ayants droit. Aussi, conformément à la réglementation en vigueur (Règlement Général sur la Protection des Données, dit « RGPD », du 27 avril 2016 et Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 modifiée en

NOUVEAU (suite)

dernier lieu par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018), nous avons adopté une charte de protection de ces données personnelles.

Cette charte est consultable sur le site internet www.mutuelle-eiffage-energie.fr/donnees-personnelles et sur demande écrite de votre part.

Utilisation des données :

Nous sommes amenés à traiter les données personnelles dans le cadre des services proposés par La Mutuelle Santé Eiffage Énergie à des fins de :

- Passation, de gestion et d'exécution des contrats ;
- Élaboration de statistiques et d'études actuarielles ;
- Gestion des réclamations et des contentieux ;
- Exécution de nos obligations légales et réglementaires au premier rang desquelles la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la fraude fiscale ou encore la recherche d'un bénéficiaire de l'allocation décès ;
- Lutte contre la fraude, notamment d'analyse et de détection des actes présentant une anomalie ou de

gestion des alertes et des procédures consécutives à un cas de fraude ;

- Assurer la sécurité informatique du site afin de vous protéger contre d'éventuelles actions frauduleuses.

Vos droits :

Conformément à la loi française « Informatique et Libertés » n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen 2016/679, vous pouvez, à tout moment, exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des informations vous concernant ainsi que vos droits de limitation et d'opposition au traitement de vos données sous réserve que la Mutuelle Santé Eiffage Énergie puisse continuer à pouvoir gérer vos cotisations et prestations.

L'ensemble de ces droits peut être exercé par courrier :

TNP CONSULTANTS – DPO – 31 rue du Pont – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
 vyv-partenariat-dpo@groupe-vyv.fr

Il vous est également possible d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, Commission Nationale Informatique et Liberté (www.cnil.fr), en cas de litige.

Résolutions

Conformément aux statuts nous soumettons aux **délégués mutualistes** le bulletin de vote pour les résolutions nécessaires au bon fonctionnement de notre mutuelle et auxquelles leurs réponses sont indispensables.

Première résolution

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 3 juin 2023.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et des comptes de l'exercice 2023, approuve les comptes qui lui sont présentés et donne quitus aux Administrateurs de leur gestion.

Troisième résolution

L'Assemblée générale approuve les modifications aux statuts, au règlement mutualiste et du règlement intérieur proposées par le Conseil d'administration (page 9 du rapport).

Quatrième résolution

En application des Statuts, l'Assemblée générale vote un crédit de 20 000 euros, pour attribution de secours exceptionnels.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de - 82 202,80 euros au compte « Fonds de réserve ».

Informations obligatoires prévues par l'article L 114-17 du Code de la mutualité

Prise de participation	Néant
Etendu du groupe auquel appartient la mutuelle	N'appartient à aucun groupe
Indemnité des administrateurs	Néant
Rémunération des dirigeants	Néant
Transfert financier	Néant
Conventions réglementées	Néant

Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des administrateurs

Nom	Prénom		Fonctions	Autres mandats mutua- listes
MAITRE	Delphine	31/03/1983	Présidente - Membre du bureau	Présidente VV Partenariat
PENEL-CAPELLE	Valéry	19/09/1950	Vice-Président - Membre du bureau - Fonction clé Actuarielle	Néant
QUERE	Laurence	19/08/1967	Secrétaire - Membre du bureau	Néant
NERO	Alain	03/08/1967	Secrétaire adjoint - Membre du bureau	Néant
HOFFMANN	Marie-José	11/07/1966	Trésorière - Membre du bureau - Membre du Comité d'audit	Néant
GROSSET	Michèle	17/06/1955	Trésorière adjointe - Membre du bureau Membre du Comité d'audit	Néant
BURGHGRAEVE	Bernard	25/04/1959	Administrateur - Membre du bureau Fonction clé Vérification de la conformité	Néant
CAPITAINE	Alain	27/01/1960	Administrateur - Membre du bureau Fonction clé Gestion des risques	Néant
COSTIL	Marie	28/04/1968	Administratrice	Néant
CYRILLE	Rodrigue	03/02/1963	Administrateur	Néant
DAVID	Yves	23/09/1953	Administrateur	Néant
DEMANGEL	Jérôme	29/07/1979	Administrateur	Néant
FLINOIS	Yves	07/03/1955	Administrateur	Néant
GRUNER	Pascal	26/08/1968	Administrateur - Membre du bureau - Membre du Comité d'audit	Néant
KOPACZYK	Marie-Anne	16/01/1961	Administratrice	Néant
LE GAL	Alain	30/10/1952	Administrateur	Néant
LETORT	Gilles	11/08/1958	Administrateur - Fonction clé Audit interne	Néant
STASKOWIAK	Fabian	04/04/1981	Administrateur	Néant
THILLET	Patrice	02/05/1961	Administrateur	Néant

Composition du service administratif

DEKKALI	Mohamed	Directeur
CARPENTIER	Nathalie	Gestionnaire frais de santé
DESENNE	Cécile	Gestionnaire frais de santé
LANNELONGUE	Virginie	Gestionnaire frais de santé
LE MEUR	Sandrine	Gestionnaire frais de santé

Élections des administrateurs

Cette année, dix postes sont à pourvoir.

Sont sortants et se représentent : Alain CAPITAINE, Rodrigue CYRILLE, Yves FLINOIS, Michèle GROSSET, Pascal GRUNER et Laurence QUERE.

De nouveaux candidats se présentent à vos suffrages : Sébastien DEVILLE, Fabien GOSTEAUX, Lionnel JAYRAM, Rajkamal Suraj KHISTO, Marcel LE LAY, Thierry LEVEQUE, Frédéric MERIEL, Joël MORIN et Yves MOUSSEIGT.

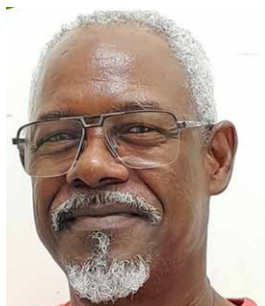
Yves DAVID (élu depuis 2020), Alain LE GAL (élu depuis 1980), Valéry PENEL-CAPELLE (élu depuis 1980) et Fabian STASKOWIAK (élu depuis 2022) ont décidé de mettre fin à leur activité mutualiste. Quelle que soit la durée de leur passage au sein du Conseil d'administration, nous les remercions sincèrement de leur engagement.

Membres sortants et se représentent



Alain CAPITAINE

64 ans, Responsable d'affaires
Indus Nord - Verquin
Élu depuis 2016



Rodrigue CYRILLE

61 ans, Chef de chantier
Guadeloupe - Baie Mahault
Élu depuis 2020



Yves FLINOIS

69 ans - Retraité
Transport et Distribution - Cergy
Élu depuis 2020



Michèle GROSSET

68 ans, Officier de sécurité
Ile-de-France - Saint-Denis
Élu depuis 2016



Pascal GRUNER

55 ans, Conducteur de travaux
Lorraine Marne Ardennes - Nancy
Élu depuis 2016



Laurence QUERE

56 ans, Secrétaire
Maine Bretagne - Morlaix
Élu depuis 2016

Nouveaux candidats

11

Rapport Assemblée générale 2024



Sébastien DEVILLE

49 ans, Conducteur de travaux
Infra Nord - Nogent-sur-Oise



Fabien GOSTEAUX

52 ans, Contrôleur de gestion
Ile-de-France - Saint-Denis



Lionel JAYRAM

41 ans, Technicien de maintenance
Electrique, Centre Loire - Orléans



Rajkamal Suraj KHISTO

52 ans, Conducteur de travaux
Alsace Franche-Comté - Strasbourg



Marcel LE LAY

69 ans, Retraité
Maine Bretagne - Morlaix



Thierry LEVEQUE

55 ans, Électricien
Ile-de-France - Rungis



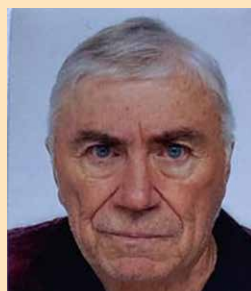
Frédéric MERIEL

57 ans, Responsable de service
Ile-de-France - Ferrières-en-Brie



Joël MORIN

65 ans, Retraité
Haute Normandie - Rouen



Yves MOUSSEIGT

70 ans, Retraité,
Transport et Distribution - Toulouse

Rapport de gestion de l'exercice 2023



Marie-José HOFFMANN
Trésorière

L'année 2023 a été marquée par de nombreuses réformes gouvernementales qui ont eu, des conséquences sur nos prestations servies et sur nos frais de fonctionnement. La hausse des tarifs de consultation des médecins et le transfert de certaines charges de l'Assurance maladie vers les complémentaires santé ont directement impacté notre résultat opérationnel a ainsi généré un déficit. Toutefois, grâce à notre politique d'investissements audacieuse mais maîtrisée, nous avons pu récolter de bons revenus financiers et ainsi largement absorber la perte affichée au niveau de notre résultat technique.

L'autre facteur ayant également contribué à dégrader notre résultat, c'est le provisionnement des moins-values constatées sur deux de nos placements (SCPI Laffitte Pierre et l'Auto-call Société générale - Alstom).

Avec une perte globale de 82 202,80 € en 2023, nous estimons que notre mutuelle a su maîtriser la situation dans sa globalité et ainsi fait face à la hausse générale de ses charges.

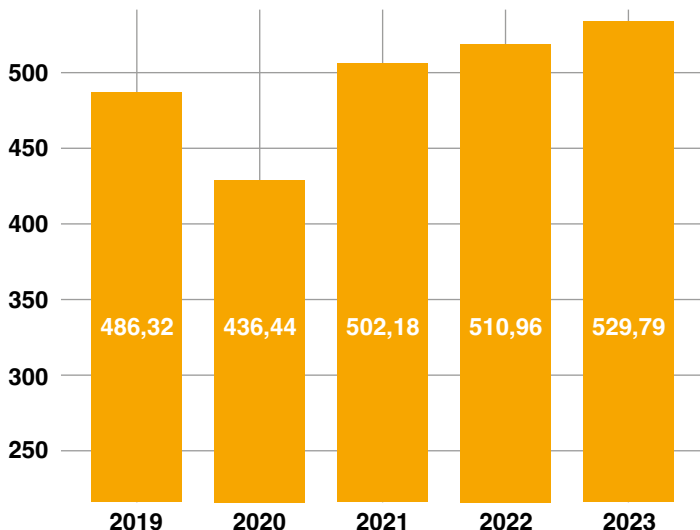
Cette perte reste toutefois supportable au regard de nos réserves importantes.

Encore une fois, au 1^{er} janvier 2024, le Conseil d'administration de notre mutuelle a de nouveau fait le choix de modérer ses augmentations de cotisations des adhérents salariés et des retraités avec une hausse, respectivement, de 3% et 5%.

Prestations par bénéficiaire	2019	2020	2021	2022	2023
Prestations servies	10 197 197	9 191 422	10 547 840	10 701 068	11 379 863
Nombre de bénéficiaires	20 968	21 060	21 004	20 943	21 480
Prestations par bénéficiaire	486,32	436,44	502,18	510,96	529,79
	2,97%	-10,26%	15,06%	1,75%	3,68%

Cette année encore, le volume des prestations servies par bénéficiaire accuse une nouvelle augmentation. 529,79 € en 2023 contre 510,96 € en 2022. Soit une augmentation de 3,68%. Ce tableau met en évidence une consommation de plus en plus importante des soins depuis 5 ans mais également la revalorisation tarifaire à la hausse de certains actes médicaux comme indiqué précédemment.

Pour rappel, la hausse de 15,06% en 2021 n'était qu'un rattrapage des soins de 2019 non réalisés cette année à la suite de la crise de la COVID-19 mais également à la mise en place du 100% santé laissant ainsi les mutuelles supporter plus de charges.



Charges - Prestations principales (en euros)

Le tableau ci-dessous, détaille les variations de prestations :

	2022	2023	Variations
CHIRURGIE	634 277	690 874	8,92%
CHAMBRE PARTICULIERE	354 693	365 088	2,93%
HOSPITALISATION	345 822	434 908	25,76%
SOINS EXTERNES HOPITAL	15 030	7 556	-49,73%
FORFAIT JOURNALIER	308 646	311 590	0,95%
FORFAIT 24€	79 741	93 863	17,71%
FRAIS ACCOMPAGNANT	1 019	714	-29,89%
HONORAIRES MEDICAUX	648 057	662 600	2,24%
RADIOLOGIE	278 872	292 604	4,92%
ANALYSES	275 210	293 801	6,76%
SOINS DENTAIRES	210 758	250 851	19,02%
PROTHESES DENTAIRES	1 973 775	2 130 251	7,93%
ORTHODONTIE	520 756	576 486	10,70%
AUXILIAIRES MEDICAUX	458 264	503 225	9,81%
PHARMACIE	1 199 855	1 260 345	5,04%
ORTHOPEDIE - APPAREILLAGE	827 065	857 908	3,73%
FORFAIT OPTIQUE	2 295 147	2 352 766	2,51%
CURES THERMALES	22 181	24 124	8,76%
TRANSPORTS	46 420	36 045	-22,35%
SECOURS EXCEPTIONNELS	1 050	289	-72,48%
MEDECINES ALTERNATIVES ET COMPL.	152 457	161 201	5,74%
PSYCHOLOGIE	43 666	60 050	37,52%
SOINS DIVERS	8 174	12 723	55,66%
PRESTATIONS - CMU	135	0	-100,00%
TOTAL	10 701 068	11 379 863	6,34%

L'exercice 2023 s'est caractérisé par une hausse générale de nos prestations, soit +6,34% par rapport à l'exercice 2022. Cela étant en partie la conséquence des différentes réformes mises en œuvre par le gouvernement comme évoqué précédemment.

Les actes en forte hausse sont les prestations hospitalières :

- La chirurgie : +8,92%
- L'hospitalisation : +25,76%
- Le forfait à 24€ : +17,71%

Mais également le dentaire :

- Les soins : +19,02%
- Les prothèses : +7,93%
- L'orthodontie : +10,70%

L'autre poste en forte hausse par rapport à 2022 est celui de la psychologie avec +37,52%. Cette prestation n'a fait qu'augmenter depuis sa mise en place à la suite de la crise de la COVID-19. Les médecines alternatives et complémentaires (chiropractie, ostéopathie, acupuncture, diététique et podologie), très attendus, augmentent aussi régulièrement chaque année.

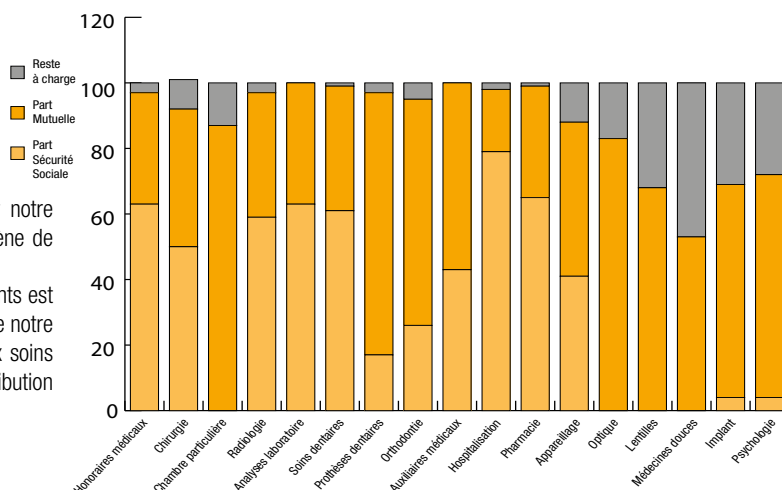
À l'inverse, nous avons très peu de postes en baisse. Les soins externes qui ne sont pas liés à une baisse de la consommation réelle des adhérents ni à une revalorisation de l'acte mais à une ventilation technique sur des autres postes de dépenses plus adéquates.

Nous noterons que les années se suivent et sont difficilement comparables. Les dépenses peuvent fluctuer de manière importante d'une année à une autre.

Analyse des prestations avec le reste à charge

Comme nous pouvons le constater, la part des dépenses supportées par notre mutuelle est la plus importante sur la quasi-totalité des actes. Ce phénomène de transfert de charge ne fait que s'accroître au fil des années.

Néanmoins, nous pouvons nous féliciter que le reste à charge de nos adhérents est de moins en moins conséquent car n'oublions jamais que l'objectif premier de notre mutuelle, et de toutes les mutuelles d'ailleurs, est de permettre l'accès aux soins pour tous. Ce tableau démontre que notre organisme apporte sa forte contribution aux dépenses de santé de nos assurés. C'est notre raison d'être.

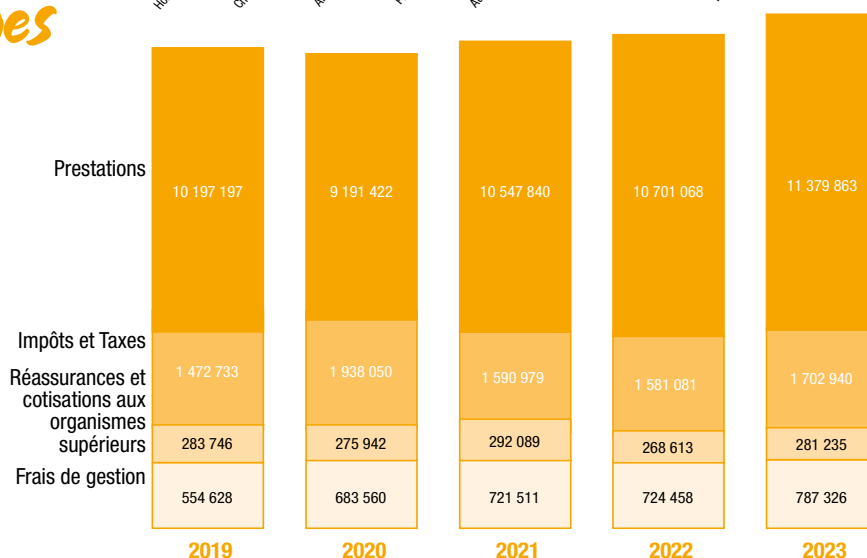


Structures des charges de 2019 à 2023 (en euros)

Ce graphique met en évidence la hausse significative du poste « Prestations » depuis plusieurs années, à l'exclusion de l'année 2020 connue pour ses mesures de confinement liées à la crise de la COVID-19. Nous ajouterons aussi que les recrutements importants par la branche Eiffage Énergie Systèmes en 2023 a contribué à la hausse de nos effectifs.

La ligne « Impôts et taxes » n'a cessé d'augmenter pour atteindre un montant de 1 703 K€ jamais enregistré depuis notre existence. C'est le poste de dépenses le plus important juste après les prestations. Sur ce poste, la Taxe de Solidarité Additionnelle (T.S.A.) représente à elle seule 1 603 K€.

En revanche, nous assistons à une quasi-stabilité des postes « Réassurances et cotisations aux organismes supérieurs » et « Frais de gestion » au cours de ces 5 dernières années.



Extrait des frais généraux sur 5 exercices (en euros)

Principaux frais	2019	2020	2021	2022	2023	Variations 2022/2023
Frais de personnel	169 574	359 232	370 453	356 536	409 871	53 335
Frais informatiques	75 801	62 850	96 452	76 773	87 628	10 855
Honoraires Conseil et Audit	50 630	50 567	36 390	39 125	48 385	9 260
Fournitures et imprimés	11 976	13 898	15 152	19 830	17 917	-1 913
Frais de poste et télécom	64 250	61 282	65 615	72 141	69 807	-2 334
Frais bancaires	28 384	26 942	28 141	28 464	29 173	709
Frais de routage	21 955	17 286	15 337	17 335	16 074	-1 261
Frais de gestion Noémie	22 552	22 663	25 992	27 530	25 943	-1 587
Frais de Conseil d'administration	28 085	21 488	9 869	21 841	21 101	-740
Frais d'Assemblée générale	16 671	1 101	7 655	6 798	7 066	268
Frais de Comité d'Audit	1 032	375	2 284	1 432	2 977	1 545
TOTAL	490 910	637 684	673 339	667 805	735 942	68 137

Nos frais généraux sont globalement en hausse par rapport aux quatre années précédentes.

Les trois postes qui ont fortement augmenté en 2023 sont les :

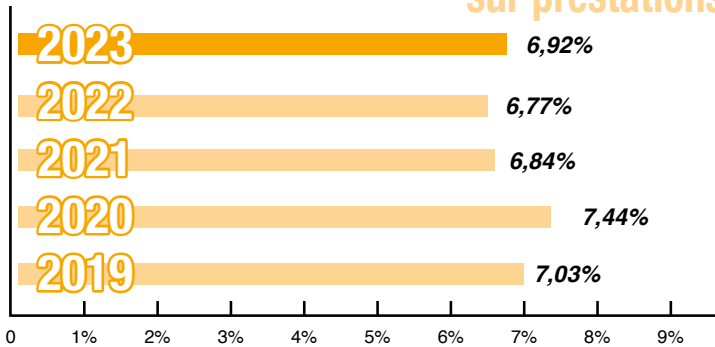
- Frais de personnel : Hausse liée aux mesures d'incitation envers les entreprises pour réhausser les salaires des employés afin de leur permettre de faire face à l'inflation.
- Frais informatiques : Hausse essentiellement dû à la mise en place du Tiers-payant généralisé.
- Honoraires Conseil et Audit : Hausse liée à la mise en conformité de notre mutuelle à la Réglementation Générale sur la Protection des Données personnelles (R.G.P.D.).

Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en euros)

	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat net de l'exercice	- 457 133,94	351 530,89	204 842,96	- 95 093,13	- 82 202,80

Comme annoncé, notre mutuelle accuse une perte de 82 202,80 € pour l'exercice 2023. Ce résultat ne remettant pas en cause la solidité financière de notre organisme.

Rapport frais de gestion sur prestations



Après une baisse significative en 2022, les frais de gestion connaissent une nouvelle hausse en 2023. Ce taux issu du rapport des frais de gestion sur les prestations servies a augmenté malgré une hausse de la consommation.

Pour rappel, ce ratio est un indicateur permettant de jauger le niveau de ressources humaines et matérielles nécessaires pour le traitement des charges de prestations. Ce taux reste cependant tout à fait bas au regard des autres organismes de même nature dont le taux avoisine les 18%.

Poids de la fiscalité (en euros)

	2019	2020	2021	2022	2023
TAXE DE SOLIDARITÉ ADDITIONNELLE (T.S.A.)	1 383 965	1 428 986	1 490 016	1 488 397	1 603 282
CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES (C.F.E.)	2 822	2 763	2 777	2 815	2 939
FORFAIT PATIENTELE - MÉDECINS TRAITANTS	97 110	73 653	89 904	89 738	96 656
CONTRIBUTION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (C.V.A.E.)	-11 164	6 275	2 052	131	63
TAXE SUR LES EXCÉDENTS	-	2 083	1 566	-	-
TAXE COVID	-	424 290	4 664	-	-
SOUS / TOTAL	1 472 733	1 938 050	1 586 315	1 581 081	1 702 940
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	0	0	0	0	0
TOTAL	1 472 733	1 938 050	1 586 315	1 581 081	1 702 940

Le poids des taxes reste lourd et ne connaît pas de baisse depuis l'assujettissement des mutuelles à l'impôt sur les sociétés (2012).

Au fil des années, le montant total n'a fait qu'augmenter. Le « pic » de l'année 2020 n'est qu'une exception puisqu'il intègre la « taxe COVID » instaurée par le gouvernement pour compenser la diminution des prises en charge liée aux mesures de confinement.

Ces contributions représentent le 2^e poste de dépenses le plus important après celui des prestations. La hausse provient essentiellement des lignes « Taxe de Solidarité Additionnelle (T.S.A.) » et « Forfait patientèle - Médecins traitants », qui augmentent à la suite de la hausse des cotisations de nos adhérents (base de calcul de ces deux contributions).

Compte de résultat 2023 (en K euros)

Recettes

- Le montant global des cotisations des contrats collectifs (part salariale) et individuels a augmenté de près de 5% entre 2022 et 2023. Cette hausse est liée à une augmentation des effectifs mais également à la hausse des cotisations au 1er janvier 2023 (2% pour les contrats collectifs et 2,3% pour les contrats individuels).
- Le poste « Comité Social Economique Central (C.S.E.C.) », qui concerne la part patronale des cotisations, connaît une hausse importante en 2023 par rapport à 2022. Ce phénomène est lié à une augmentation de la masse salariale à la suite de recrutements massifs dans la Branche Énergie et dans le périmètre des sociétés « mutualisantes ».
- Le poste « Reprises de provisions » correspond aux dotations aux provisions constituées l'an passé.
- Les produits des placements correspondent à des revenus financiers perçus au titre de l'exercice 2023. Ils augmentent de manière significative grâce à la hausse des taux d'intérêts et à notre politique d'investissement plus audacieuse mais toujours prudente.

Dépenses

- En nette hausse en 2023, le poste « Prestations » est le poste de dépenses le plus important et ne cesse d'augmenter au fil des années. Il représente plus de 70% du montant total des charges.
- Il est suivi par celui des taxes diverses qui représente près de 11% du montant total des charges.
- Et enfin, le poste « Dotations aux provisions » d'un montant total de 1 673 K€ en 2023 contre 1 284 K€ en 2022.

sur cotisations

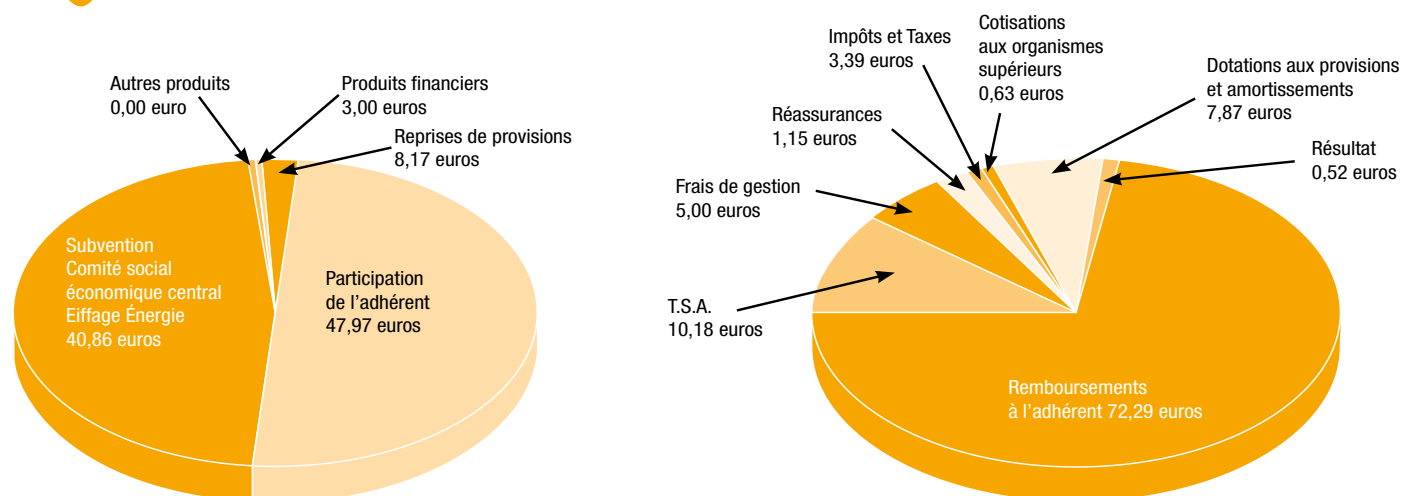
Frais de gestion / Cotisations T.T.C. **5,63 %**
Frais d'acquisition nouveaux contrats / cotisations T.T.C. **0,17 %**

TOTAL DES 2 5,80 %

Article 1-II de l'arrêté du 17 avril 2012 - mention obligatoire : « Ces frais recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour concevoir les contrats, les commercialiser (dont réseau commercial, le marketing, les commissions pour intermédiaires), les souscrire (dont l'encaissement des cotisations, la gestion des résiliations, le suivi comptable et juridique) et les gérer (dont les remboursements, la gestion du tiers-payant, l'information client, l'assistance, les services, les prestations complémentaires), c'est-à-dire accomplir toutes les tâches incombant à l'organisme assureur dans le respect des garanties contractuelles »

Prestations	11 380	Cotisations	7 552
Frais de gestion	787	Comité Social Economique Central	6 432
Réassurances, cotisations	281	Amortissements et Provisions	1 285
Impôts et Taxes	1 703	Produits financiers	473
Amortissements et Provisions	1 673	Déficit	82

Origine et utilisation de 100€ de recettes



En 2023, les adhérents ont versé en moyenne 47,97 euros et ont perçu 72,29 euros contre, respectivement, 49,88 euros et 73,98 euros en 2022.

Situation de trésorerie (en euros)

	COÛT HISTORIQUE			VALEUR DE MARCHÉ			+ / - Values
COMPTE COURANT ET COMPTE SUR LIVRET							
COMPTES BANCAIRES	86 392,32			86 392,32			0,00
COMPTE SUR LIVRET BANQUE POSTALE	7 687 224,54	8 175 208,86	60,67%	7 687 224,54	8 175 208,86	64,22%	
COMPTE COURANT EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES	401 592,00			401 592,00			
IMMOBILIER S.C.P.I.							
SCPI PRIMOVIE	1 049 900,00			998 280,92			
SCPI LAFFITTE PIERRE	1 200 130,00	3 550 456,00	26,35%	922 837,86	3 081 599,18	24,21%	-468 856,82
SCPI PIERVAL SANTÉ	1 000 000,00			912 800,00			
SCPI PFO DE PERIAL	300 426,00			247 680,40			
ACTIONS ET OPCVM							
AUTOCALL - ATHENA SCOR	297 750,00	597 750,00	4,44%	316 895,33	459 485,33	3,61%	-138 264,67
AUTOCALL - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALSTOM	300 000,00			142 590,00			
OBLIGATIONS							
ALCIS CAPI	250 756,80			254 755,20			
TARN GENERALI	600 000,00	1 150 756,80	8,54%	465 960,00	1 012 855,20	7,96%	-137 901,60
CLN ITRAXX	300 000,00			292 140,00			
TOTAL	13 474 171,66			12 729 148,57			

Ce tableau permet de comparer la valeur de notre portefeuille au moment de l'investissement et celui à la valeur de marché ou de réalisation ou de retrait (SCPI) à la date du 31/12/2023.

À noter que les moins-values affichées n'ont aucun impact sur notre trésorerie. La plupart de ces investissements ne sont pas destinés à être revendus à court terme.

L'Autocall - Société Générale - Alstom, sur lequel porte la dépréciation, ne sera libéré qu'après avoir atteint une valorisation prédéfinie.

Ne négligeons pas le fait que ces investissements ont générés des revenus financiers très important, pour atteindre au total 473 K€.

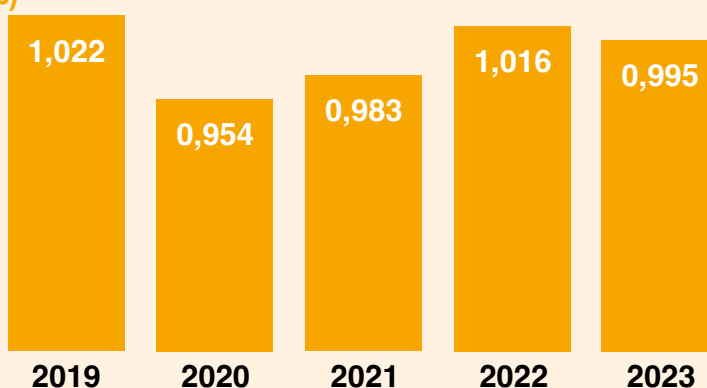
Rapport P/C (Prestations sur Cotisations)

Ce tableau retrace l'évolution des rapports entre les prestations servies (y compris provisions pour prestations à payer) et les cotisations sur ces 5 dernières années.

On constate que pour cette exercice 2023, notre ratio est en dessous de « 1 ». Ce qui signifie que nous sommes en situation de bénéfice d'exploitation. Nos cotisations suffisent à couvrir en totalité nos prestations. Ce qui était également le cas en 2020 et en 2021.

Notre coefficient d'équilibre (résultat comptable proche de « 0 ») se situerait aux alentours de 0,98 pour cette année. Nos produits des placements couvrants en grande partie nos autres charges techniques.

Ces situations doivent nous amener à rester très vigilants afin d'éviter les dérives éventuelles de nos dépenses.



ACTIF		2023	2022
A1	Actifs incorporels	0,00	0,00
A2	Placements	12 551 485,20	12 247 652,51
	A2a Terrains et constructions		
	A2b Placements dans entreprises liées et dans entreprises avec lien de participation		
	A2c Autres placements	12 551 485,20	12 247 652,51
	A2d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
A3	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	0,00	0,00
A4	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	0,00	0,00
A5	Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution	0,00	0,00
A6	Créances	596 506,59	554 848,83
	A6a Créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	2 336,10	2 583,40
	A6aa Cotisations restant à émettre		
	A6ab Autres créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	2 336,10	2 583,40
	A6b Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution		
	A6c Autres créances	594 170,49	552 265,43
	A6ca Personnel		
	A6cb Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	0,00	2 092,00
	A6cc Débiteurs divers	594 170,49	550 173,43
A7	Autres actifs	107 419,94	491 057,92
	A7a Actifs corporels d'exploitation	21 027,62	21 027,62
	A7b Avoirs en banque, CCP et caisse	86 392,32	470 030,30
A8	Comptes de régularisation - Actif	0,00	0,00
	A8a Intérêts et loyers acquis non échus		
	A8b Frais d'acquisition reportés (Vie)		
	A8c Frais d'acquisition reportés (Non-vie)		
	A8d Autres comptes de régularisation		
A9	Différences de conversion	0,00	0,00
TOTAL DE L'ACTIF		13 255 411,73	13 293 559,26
PASSIF		2023	2022
B1	Fonds mutualistes et réserves	11 351 945,94	11 434 148,74
B1.1	Fonds propres	11 351 945,94	11 434 148,74
	B1a Fonds de dotation sans droit de reprise	228 600,00	228 600,00
	B1b ÉCARTS de réévaluation		
	B1c Réserves	11 205 548,74	11 300 641,87
	B1d Report à nouveau		
	B1e Résultat de l'exercice	-82 202,80	-95 093,13
B1.2	Autres fonds mutualistes		
B2	Passifs subordonnés		
B3	Provisions techniques brutes	1 237 442,57	1 283 966,96
	B3a Provisions pour cotisations non acquises (Non-vie)	0,00	0,00
	B3b Provisions d'assurance vie		
	B3c Provisions pour prestations à payer (Vie)		
	B3d Provisions pour prestations à payer (Non-vie)	1 065 042,57	1 032 966,96
	B3e Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Vie)		
	B3f Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Non-vie)	0,00	0,00
	B3g Provisions pour égalisation (Vie)		
	B3h Provisions pour égalisation (Non-vie)	0,00	0,00
	B3i Autres provisions techniques (Vie)		
	B3j Autres provisions techniques (Non-vie)	172 400,00	251 000,00
B4	Provisions techniques des opérations en unités de compte		
B5	Engagements techniques sur opérations données en substitution	0,00	0,00
B6	Provisions pour risques et charges	0,00	0,00
B7	Fonds dédiés		
B8	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
B9	Autres dettes	666 023,22	575 443,56
	B9a Dettes nées d'opérations directes et de prises en substitution	114 706,22	115 168,56
	B9b Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution		
	B9c Dettes envers des établissements de crédit		
	B9d Autres dettes	551 317,00	460 275,00
	B9da Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
	B9db Personnel		
	B9dc Etat, organismes sociaux, collectivités publiques		
	B9dd Créiteurs divers	551 317,00	460 275,00
B10	Comptes de régularisation - passif		
B11	Différences de conversion		
TOTAL DU PASSIF		13 255 411,73	13 293 559,26

Compte de résultat 2023 (en euros)

I. COMPTE DE RÉSULTAT

Résultat technique des opérations Non-vie

	2023			2022	
	Opérations brutes totales (A)	Opérations données en substitution (B)	Cessions et Rétrocessions (C)	Opérations nettes (A - B - C)	Opérations nettes (A)
D1 Cotisations acquises	12 199 817,59			12 199 817,59	11 323 400,65
D1a Cotisations	12 199 817,59			12 199 817,59	11 323 400,65
D1b Charge des provisions pour cotisations non acquises	0,00			0,00	0,00
D2 Produits placements alloués compte non technique	61 791,67			61 791,67	41 088,31
D3 Autres produits techniques	0,00			0,00	0,00
D4 Charge des prestations	12 134 426,32			12 134 426,32	11 500 886,57
D4a Prestations et frais payés.....	12 102 350,71			12 102 350,71	11 440 826,47
D4b Charge des provisions pour prestations à payer	32 075,61			32 075,61	60 060,10
D5 Charges des autres provisions techniques	-78 600,00			-78 600,00	-18 000,00
D6 Participation aux résultats	0,00			0,00	0,00
D7 Frais d'acquisition et d'administration	108 136,99			108 136,99	100 957,03
D7a Frais d'acquisition.....	23 545,12			23 545,12	21 805,14
D7b Frais d'administration.....	84 591,86			84 591,86	79 151,89
D7c Commissions reçues réassureurs et garants substitution.....	0,00			0,00	0,00
D8 Autres charges techniques	155 991,52			155 991,52	63 357,11
D9 Charge de la provision pour égalisation				0,00	0,00
RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS NON-VIE	-58 345,56			-58 345,56	-282 711,75

II. COMPTE DE RÉSULTAT - Compte non technique

	2023	2022
F1 Résultat technique des opérations Non-vie	-58 345,56	-282 711,75
F2 Résultat technique des opérations Vie		
F3 Produits des placements	474 178,44	230 686,82
F3a Revenus des placements	474 178,44	230 686,82
F3b Autres produits des placements	0,00	0,00
F3c Profits provenant de la réalisation des placements.....	0,00	0,00
F4 Produits des placements alloués du compte technique vie	0,00	0,00
F5 Charges des placements	435 936,65	1 155,70
F5a Frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers.....	0,00	0,00
F5b Autres charges des placements.....	435 936,65	1 155,70
F5c Pertes provenant de la réalisation des placements.....	0,00	0,00
F6 Produit des placements transférés au compte technique non-vie	61 791,67	41 088,31
F7 Autres produits non techniques		
F8 Autres charges non techniques	307,36	1 267,33
F8a Charges à caractère social.....	289,00	1 185,25
F8b Autres charges non techniques	18,36	82,08
F9 Résultat exceptionnel	0,00	443,14
F9a Produits exceptionnels	0,00	443,14
F9b Charges exceptionnelles	0,00	0,00
F10 Impôts sur le résultat	0,00	0,00
F11 Solde intermédiaire	-82 202,80	-95 093,13
F13 Engagements à réaliser sur ressources affectées		
F14 Résultat de l'exercice	-82 202,80	-95 093,13

Bilan au 31 décembre 2023^(en euros)

ACTIF

	2022	2023	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
5081000 LOGICIEL INFORMATIQUE	1 380,00	1 380,00	
5804000 AMORTISSEMENT LOGICIEL INFORMATIQUE	-1 380,00	-1 380,00	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS VERSÉS			
5101000 FNMF FONDS D'INTERVENTION	10 132,83	10 132,83	
5101900 PROVISION POUR DÉPRÉCIATION FONDS S.F.G.	-1 459,13	-1 459,13	
5102008 FONDS DE GARANTIE - CRÉDIT COOPÉRATIF	12 353,92	12 353,92	
PLACEMENTS			
230204 SCPI PRIMOVIE	1 049 900,00	1 049 900,00	
230205 ALCIS CAPI	250 756,80	250 756,80	
230206 SCPI LAFFITTE PIERRE	1 200 130,00	1 200 130,00	
2960000 PROVISION POUR DÉPRÉCIATION SCPI LAFFITTE PIERRE	0,00	-277 292,14	
230207 SCPI PIERVAL SANTÉ	1 000 000,00	1 000 000,00	
230208 SCPI PFO DE PERIAL	300 426,00	300 426,00	
230209 EMTN - TARN GENERALI	600 000,00	600 000,00	
230210 CLN ITRAXX	300 000,00	300 000,00	
230213 AUTOCALL - CRÉDIT AGRICOLE TOTAL ÉNERGIES	200 000,00	0,00	
230214 AUTOCALL - ATHENA-SCOR	0,00	297 750,00	
230215 AUTOCALL - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE-ALSTOM	0,00	300 000,00	
2960000 PROVISION POUR DÉPRÉCIATION SG - ALSTOM	0,00	-157 410,00	
TOTAL I	4 922 240,42	4 885 288,28	4 885 288,28
CRÉANCES D'EXPLOITATION			
COTISATIONS ET COMPTES RATTACHES			
4186000 COTISATIONS INACTIFS À RECEVOIR	2 583,40	2 336,10	
AUTRES CRÉANCES			
409100 FOURNISSEURS - ACOMPTES VERSES	4 824,00	0,00	
4687200 INTÉRÊTS À RECEVOIR	51 812,89	85 820,00	
4688000 CHARGES PAYÉES D'AVANCE	78 495,62	80 462,31	
4730000 PRESTATIONS PAYÉES	9 961,92	14 979,59	
CRÉANCES DIVERSES			
4470000 CVAE À RECEVOIR	2 092,00	0,00	
463000 COMPTE COURANT FINANCIER EIFFAGE ÉNERGIE	393 762,41	401 592,00	
4740000 COTISATIONS PART PATRONALE À RECEVOIR	11 316,59	11 316,59	
DISPONIBILITÉS			
5140000 COMPTE CHEQUE POSTAL PARIS	470 030,30	86 392,32	
5172000 LIVRET- BANQUE POSTALE	7 346 439,71	7 687 224,54	
TOTAL II	8 371 318,84	8 370 123,45	8 370 123,45
	13 293 559,26		13 255 411,73

PASSIF

	2022	2023	
RÉSERVES			
1021000 FONDS D'ETABLISSEMENT	228 600,00	228 600,00	
1063000 FONDS DE RESERVE	11 300 641,87	11 205 548,74	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
1200000 RESULTAT	-95 093,13	-82 202,80	
TOTAL I	11 434 148,74	11 351 945,94	11 351 945,94
DETTES D'EXPLOITATION			
4010000 FOURNISSEURS	56 945,32	44 214,91	
DETTES POUR PRESTATIONS À PAYER			
4086100 PRESTATIONS À PAYER	4 181,42	5 855,51	
3322000 PROVISIONS DOSSIERS NON PARVENUS	1 032 966,96	1 065 042,57	
3723000 PROVISIONS POUR RISQUES D'EXIGIBILITÉ	251 000,00	172 400,00	
DETTES DIVERSES			
AUTRES DETTES			
4686000 FRAIS BANCAIRES À PAYER	2 468,89	2 450,48	
468620 FRAIS DE GESTION NOÉMIE ET T.P. À PAYER	7 148,85	7 808,04	
4286000 NOTE DE FRAIS À PAYER	193,78	667,35	
4686300 AFFRANCHISSEMENT À PAYER	898,25	1 087,22	
4686400 CHARGES DIVERSES À PAYER	38 025,00	48 207,46	
4431000 CONTRIBUTION T.S.A. À PAYER	369 262,00	454 598,00	
4686430 PARTICIPATION ORGANISMES DE SANTÉ À PAYER	89 738,00	96 656,00	
4470000 CVAE À PAYER	131,00	63,00	
4541155 CAPITAUX DÉCÈS À REVERSER	1 144,00	0,00	
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
COTISATIONS PERÇUES D'AVANCE			
4876000 COTISATIONS INACTIFS PERÇUES D'AVANCE	5 307,05	4 415,25	
TOTAL II	1 859 410,52	1 903 465,79	1 903 465,79
	13 293 559,26	13 255 411,73	

CHARGES

PRESTATIONS BRUTES

96562010	HONORAIRES MEDICAUX	648 057,15
96562020	ACTES DE CHIRURGIE	634 277,33
96562021	FORFAIT P.A.T.	79 741,49
96562030	RADIOLOGIE	278 872,38
96562040	ANALYSES	275 209,58
96562050	SOINS DENTAIRES	210 757,60
96562060	PROTHESES DENTAIRES	1 973 774,97
96562062	ORTHODONTIE	520 755,81
96562070	AUXILIAIRES MEDICAUX	458 264,17
96562080	SOINS EXTERNES À L'HOPITAL	15 029,98
96562100	HOSPITALISATION	345 821,76
96562101	CHAMBRE PARTICULIERE	354 692,66
96562102	FRAIS ACCOMPAGNANT	1 018,55
96562120	PHARMACIE	1 199 855,04
96562131	ORTHOPEDIE	827 064,56
96562133	OPTIQUE	2 295 146,56
96562180	CURES THERMALES	22 180,72
96562190	TRANSPORTS	46 419,82
96562210	VACCINS ANTI-GRIPPE	2 078,65
96562250	FORFAIT JOURNALIER	308 646,00
96562260	SOINS DIVERS	202 218,18

PRESTATIONS NETTES

AUTRES PRESTATIONS

96568100	SECOURS EXCEPTIONNELS	1 050,00
96568160	PRESTATIONS VERSÉES - CMU	135,25

CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS

9606400	FOURNITURES ET IMPRIMES	19 830,14
9606430	IMPRIMES ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	13 126,00
9611300	SECURITE SOCIALE NOÉMIE	27 530,00
9611400	GESTION DU TIERS-PAYANT	6 801,20
9611500	FRAIS INFORMATIQUE et MAINTENANCE	76 772,63
9616620	URSSAF ADMINISTRATEURS	551,00
9616640	CONTRIBUTION ACPR	2 612,09
9616650	CONTRIBUTION SMACL	0,00
9622000	HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES	15 454,40
9622200	HONORAIRES EXPERT-COMPTABLE	10 298,76
9622300	HONORAIRES CONSEIL ET AUDIT	39 125,04
9625100	FRAIS DE REUNION DE BUREAU	355,50
9625110	DEPLAC. et MISSIONS CONSEIL ADMINISTRATION	21 840,85
9625120	DEPLAC. et MISSIONS SERVICE ADMINISTRATIF	1 942,07
9625141	DEPLAC. et MISSIONS COMITE D'AUDIT	1 432,46
9625150	FRAIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	6 797,69
9625160	FRAIS DE POSTES	1 260,95
9626000	FRAIS DE CONGRES ET DE TELECOM	72 140,98
9628210	FRAIS DE FORMATION DES ADMINISTRATEURS	4 250,97
9628700	FRAIS DE ROUTAGE	17 334,84
9636000	FRAIS BANCAIRES	28 464,28

CHARGES DE PERSONNEL

9621000	APPOINTEMENTS ET CHARGES	356 535,73
9621010	PERSONNEL INTERIMAIRE	0,00

COTISATIONS AUX ORGANISMES

9658111	COTISATIONS FEDERALES FNMF	38 792,81
9658113	COTISATIONS GIE SESAME-VITALE	1 964,00
9658114	COTISATIONS UGM SERVICES	18 900,00
9658116	COTISATIONS SYSTÈME FEDERAL GARANTIE	30,40
9658117	COTISATIONS VVV PARTENARIAT	28 207,51

CHARGES DIVERSES

963511	CONTRIBUTION VALEUR AJOUTÉE (CVAE)	131,00
9669000	DOT. PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DURABLE	0,00
968640	DOTATIONS AUX PROVISIONS DEPREC. ACTIFS	1 459,13
9686500	DOT. AUX PROVISIONS POUR RISQUES D'EXIGIBILITÉ	251 000,00
9686310	DOTATIONS PROVISIONS PRESTATIONS À PAYER	1 032 966,96
969520	CONTRIBUTION FONCIERE (C.F.E.)	2 815,00
9695300	FORFAIT PATIENTELE MEDECINS TRAITANTS	89 738,00

SOLDE CRÉDITEUR AVANT IMPÔTS

9695000	RÉSULTAT NET APRES IMPÔT	-95 093,13
	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	0,00

2022	2023	
		11 379 862,72
648 057,15	662 599,62	
634 277,33	690 874,41	
79 741,49	93 862,87	
278 872,38	292 604,40	
275 209,58	293 801,26	
210 757,60	250 850,64	
1 973 774,97	2 130 250,55	
520 755,81	576 485,76	
458 264,17	503 224,93	
15 029,98	7 556,29	
345 821,76	434 907,95	
354 692,66	365 088,12	
1 018,55	714,10	
1 199 855,04	1 260 345,35	
827 064,56	857 907,70	
2 295 146,56	2 352 766,42	
22 180,72	24 124,22	
46 419,82	36 045,08	
2 078,65	2 834,06	
308 646,00	311 590,00	
202 218,18	231 139,99	
10 699 882,96	11 379 573,72	11 379 573,72
1 050,00	289,00	
135,25	0,00	
1 185,25	289,00	289,00
19 830,14	17 917,01	
13 126,00	10 104,00	
32 956,14	28 021,01	28 021,01
27 530,00	25 943,00	
6 801,20	7 485,36	
76 772,63	87 628,09	
551,00	418,00	
2 612,09	2 604,38	
0,00	1 041,89	
15 454,40	16 057,40	
10 298,76	10 661,52	
39 125,04	48 385,46	
355,50	73,85	
21 840,85	21 101,30	
1 942,07	2 937,71	
1 432,46	2 977,12	
6 797,69	7 066,01	
1 260,95	0,00	
72 140,98	69 806,72	
4 250,97	0,00	
17 334,84	16 073,65	
28 464,28	29 173,02	
334 965,71	349 434,48	349 434,48
356 535,73	409 870,59	
0,00	0,00	
356 535,73	409 870,59	
38 792,81	37 719,30	
1 964,00	2 434,81	
18 900,00	18 100,00	
30,40	30,40	
28 207,51	41 430,64	
87 894,72	99 715,15	
131,00	63,00	
0,00	434 702,14	
1 459,13	1 459,13	
251 000,00	172 400,00	
1 032 966,96	1 065 042,57	
2 815,00	2 939,00	
89 738,00	96 656,00	
1 378 110,09	1 773 261,84	
-95 093,13	-82 202,80	
0,00	0,00	
12 796 437,47		13 957 962,99
		-82 202,80

PRODUITS

COTISATIONS

PRODUITS STATUTAIRES HORS TAXE.....

COTISATIONS STATUTAIRES T.T.C.

COTISATIONS ADHÉRENTS ACTIFS T.T.C.

7560001 COTISATIONS ACTIFS.....

COTISATIONS ADHÉRENTS INACTIFS T.T.C.

7561100 COTISATIONS INACTIFS.....

PARTICIPATION ENTREPRISES T.T.C.

7571200 EIFPAGE ÉNERGIE pour Ex- Filiales.....

COMITÉ SOCIAL ÉCONOMIQUE CENTRAL

7571300 COMITÉ SOCIAL ÉCONOMIQUE CENTRAL.....

COTISATIONS RÉASSURANCES

9657210 CAISSE AUTONOME VIE DÉCÈS.....

9658130 COTISATIONS ASSISTANCE.....

PRODUITS STATUTAIRES NETS T.T.C. **C = A + B**

TAXES

7010000 CONTRIBUTION T.S.A.....

PRODUITS STATUTAIRES HORS TAXE **E = C + D**

PRODUITS D'EXPLOITATION

ASSURANCES ET PROVISIONS

758000 REMBOURSEMENT SINISTRE.....

7868120 REPRISE SUR PROVISION PRESTATIONS À PAYER.....

PRODUITS FINANCIERS

PROVISIONS

7868130 REPRISE SUR PROVISION DÉPRÉCIATION ACTIF.....

7868500 REPRISE PROVISION POUR RISQUES D'EXIGIBILITÉ.....

AUTRES PRODUITS

7681000 INTÉRÊTS EMTN - TARN GENERALI.....

7681100 INTÉRÊTS SCPI PIERVAL SANTÉ.....

7681200 INTÉRÊTS SCPI PFO DE PERIAL.....

7681300 INTÉRÊTS EMTN - ITRAXX SGIS.....

7681500 INTÉRÊTS ORANGE AXA.....

7681600 INTÉRÊTS CRÉDIT AGRICOLE TOTAL ÉNERGIES.....

7681900 INTÉRÊTS STELLANTIS KLEPIERRE.....

7684000 INTÉRÊTS SCPI LAFFITTE PIERRE.....

7685000 INTÉRÊTS COURUS ET NON ECHUS.....

7687000 COMPTE SUR LIVRET BANQUE POSTALE.....

7688000 INTÉRÊTS SCPI PRIMOVIE.....

7694000 PLUS VALUE SCPI LAFFITTE PIERRE.....

7695000 PLUS VALUE SCPI PIERVAL SANTÉ.....

7698000 PLUS VALUE SCPI PRIMOVIE.....

PRODUITS EXCEPTIONNELS

7780000 PRODUITS EXCEPTIONNELS.....

	2022	2023	
			12 199 817,59
		7 552 225,04	
7560001 COTISATIONS ACTIFS.....	4 908 286,12	5 104 018,09	
7561100 COTISATIONS INACTIFS.....	2 302 269,40	2 444 395,45	
	7 210 555,52	7 548 413,54	
7571200 EIFPAGE ÉNERGIE pour Ex- Filiales.....	4 439,00	3 811,50	
	4 439,00	3 811,50	
7571300 COMITÉ SOCIAL ÉCONOMIQUE CENTRAL.....	5 777 521,37	6 432 393,99	6 432 393,99
	5 777 521,37	6 432 393,99	
	12 992 515,89	13 984 619,03	
9657210 CAISSE AUTONOME VIE DÉCÈS.....	-96 225,36	-96 678,00	-181 519,44
9658130 COTISATIONS ASSISTANCE.....	-84 492,88	-84 841,44	
	-180 718,24	-181 519,44	
	12 811 797,65	13 803 099,59	
7010000 CONTRIBUTION T.S.A.....	-1 488 397,00	-1 603 282,00	-1 603 282,00
	-1 488 397,00	-1 603 282,00	
	11 323 400,65	12 199 817,59	
			1 032 966,96
758000 REMBOURSEMENT SINISTRE.....	292,14	0,00	
7868120 REPRISE SUR PROVISION PRESTATIONS À PAYER.....	972 906,86	1 032 966,96	
	973 199,00	1 032 966,96	
			725 178,44
7868130 REPRISE SUR PROVISION DÉPRÉCIATION ACTIF.....	1 063,95	1 459,13	
7868500 REPRISE PROVISION POUR RISQUES D'EXIGIBILITÉ.....	269 000,00	251 000,00	
	270 063,95	252 459,13	
7681000 INTÉRÊTS EMTN - TARN GENERALI.....	18 000,00	0,00	
7681100 INTÉRÊTS SCPI PIERVAL SANTÉ.....	47 100,00	45 000,00	
7681200 INTÉRÊTS SCPI PFO DE PERIAL.....	15 054,97	18 302,29	
7681300 INTÉRÊTS EMTN - ITRAXX SGIS.....	13 050,00	13 050,00	
7681500 INTÉRÊTS ORANGE AXA.....	26 400,00	0,00	
7681600 INTÉRÊTS CRÉDIT AGRICOLE TOTAL ÉNERGIES.....	0,00	40 000,00	
7681900 INTÉRÊTS STELLANTIS KLEPIERRE.....	0,00	37 500,00	
7684000 INTÉRÊTS SCPI LAFFITTE PIERRE.....	40 070,70	42 962,40	
7685000 INTÉRÊTS COURUS ET NON ECHUS.....	-4 167,11	34 007,11	
7687000 COMPTE SUR LIVRET BANQUE POSTALE.....	16 423,25	190 784,83	
7688000 INTÉRÊTS SCPI PRIMOVIE.....	48 906,20	44 312,80	
7694000 PLUS VALUE SCPI LAFFITTE PIERRE.....	8 262,00	1 377,00	
7695000 PLUS VALUE SCPI PIERVAL SANTÉ.....	0,00	1 550,00	
7698000 PLUS VALUE SCPI PRIMOVIE.....	522,86	3 872,88	
	229 622,87	472 719,31	
			0,00
7780000 PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	151,00	0,00	
	151,00	0,00	
	12 796 437,47	13 957 962,99	



Mohamed DEKKALI
Directeur

Marge de solvabilité

Résultats
-82 K€

Fonds
propres
économiques
10 793 K€

SCR
3 526 K€

Ratio de
solvabilité
306 %

Chiffre
d'affaires
12 200 K€

Nombre
d'adhérents
10 404

MCR
2 700 K€

SCR (Capital de Solvabilité Requis) :
Perte survenant avec une probabilité de 0,5% à horizon 1 an. Risque bicentenaire.
MCR (Minimum de Capital Requis) :
Seuil au-dessous duquel le montant de fonds propres économiques ne peut passer sous peine de retrait d'agrément.

Les fonds propres économiques de la mutuelle ont légèrement augmenté en 2023 par rapport à 2022. Ainsi que le chiffre d'affaires passant de 11 323 K€ à 12 200 K€. La hausse du SCR s'explique par la hausse des cotisations.

Le ratio de solvabilité a diminué, passant de 321% en 2022 à 306% en 2023, à la suite de la hausse du SCR expliquée majoritairement par la hausse des cotisations et du résultat déficitaire. La hausse des cotisations exposant la mutuelle à un risque plus important.

La solvabilité de la mutuelle reste cependant très satisfaisante et les exigences règlementaires sont largement respectées.

Budget prévisionnel 2024 (en K euros)

Après la présentation détaillée de l'exercice 2023, nous vous présentons le budget prévisionnel établi pour 2024.

DÉPENSES	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	PRÉVISIONS 2024
PRESTATIONS	9 191	10 548	10 701	11 380	11 900
FRAIS GENERAUX	684	722	724	787	819
REASSURANCES	170	174	181	182	208
COTISATIONS ORGANISMES	106	118	88	100	100
T.S.A. (C.M.U.)	1 429	1 490	1 488	1 603	1 655
IMPÔTS ET TAXES	508	101	93	100	101
PROVISIONS	303	-118	42	388	0
RESULTAT NET	352	205	-95	-82	0
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	0	0	0	0	0
TOTAL	12 743	13 240	13 222	14 457	14 783

RECETTES	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	PRÉVISIONS 2024
COTISATIONS	6 819	7 185	7 214	7 552	8 029
C.S.E.C.	5 771	5 836	5 778	6 432	6 400
PRODUITS FINANCIERS	147	201	230	473	354
DIVERS	6	18	0	0	0
TOTAL	12 743	13 240	13 222	14 457	14 783

Le budget prévisionnel 2024 affiche un montant de prestations en augmentation par rapport aux réalisés des années précédentes. L'augmentation de nos effectifs associée aux différentes mesures gouvernementales sur les transferts de charges aux organismes complémentaires nous ont conduit à cette estimation. Nous avons également pris en compte, pour établir notre budget, cette tendance à la hausse sur la plupart des postes de dépenses et de recettes. Compte tenu de la hausse de nos effectifs, la participation du CSEC a été estimée à 6 400 K€ au quasi-même niveau que le réalisé de l'année 2023. Pour rappel, la participation du CSEC correspond à la cotisation patronale versée par l'employeur. À noter que ce budget a été établi sur la base d'éléments connus au 31 octobre 2023.

Rapport du Comité d'audit pour l'exercice 2023



Gilles LETORT
Responsable du Comité d'audit



Le Comité d'audit s'est réuni le 27 février 2024 en présence du Commissaire aux comptes.

Une présentation complète des comptes et de leur environnement a été faite par le Commissaire aux comptes au Comité d'audit, ainsi que par le Directeur administratif.

Lors de cette réunion, le comité a pu examiner le rapport de gestion ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes.

Après avoir examiné les documents, le Comité d'audit n'a apporté aucune remarque sur les comptes présentés.

Le Commissaire aux comptes précisant que les comptes de l'exercice 2023 sont au regard des principes comptables français, réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Mutuelle Santé Eiffage Energie.

Le Commissaire aux comptes ayant précisé son indépendance vis-à-vis de la Mutuelle Santé Eiffage Energie ainsi que d'Eiffage Energie Systèmes.

Une synthèse des travaux du Comité d'audit a été présentée lors de la réunion du Conseil d'administration de la Mutuelle Santé Eiffage Energie du 9 mars 2024.

Par ailleurs, le Comité d'audit a travaillé ces derniers mois à dérouler son plan de travail triennal, notamment en auditionnant le service administratif de la Mutuelle.

Enfin, le Comité d'audit a appuyé sur la nécessité de mettre en place rapidement le Tiers-Payant Généralisé et demande d'engager la réflexion sur l'évolution de la gouvernance de la Mutuelle Santé Eiffage Energie au regard des évolutions à venir.

Association CC3E



Le catalogue de vos
vacances 2024



ASSOCIATION: CC3E ADVANCO FR

SALARIES ET RETRAITES EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES

Inscriptions et Tarifs auprès de l'Association CCE Eiffage Énergie

Nous contacter au **01 55 87 52 79** ou **06 60 86 50 93**

Notre site : <https://www.association-cc3e.com/login>

